

MAIRIE DE HUTTENHEIM

Avis affiché

Le 15 juillet 2020

Convocations expédiées :

Le 15 juillet 2020

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

Conseillers élus : 23

Conseillers présents : 18

Membres présents : Monsieur BREITEL Jean-Jacques, Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard, Madame WAGNER Annette, Monsieur PFLEGER Bernard, Madame HAEREL Marie-France, Monsieur LAFON Jean-Marie, Madame GERBER Marie-Hélène, Madame SCHULZ Bernadette, Madame SINGLER Fabienne, Monsieur FINDELI Yvon, Madame PONCELET Cathy, Monsieur SCHEER Benoît, Monsieur GOERGER Jacky, Monsieur STRIEBEL Christian, Monsieur HOULNE Olivier, Monsieur FEUERER Jean-Noël, Madame WEIBEL Eloyse, Madame POITRINEAU Barbara.

Absents excusés : Madame LEBEL Sylvie, Madame ADAM Florence, Monsieur HAENSSEL Jérôme, Madame DOGAN Khadija.

Absents : Monsieur ADAM Albert

Procuration : Madame ADAM Florence donne procuration à Monsieur BREITEL Jean-Jacques, Madame LEBEL Sylvie donne procuration à Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard, Madame DOGAN Khadija donne procuration à PFLEGER Bernard, Monsieur HAENSSEL Jérôme donne procuration à WEIBEL Eloyse.

Auditeurs : 0

Secrétaire : Monsieur SCHEER Benoît

La séance du Conseil Municipal fait suite à la réunion de la commission réunie portant sur les finances et abordant les questions budgétaires et comptables faisant l'objet de la présente séance du conseil municipal.

I/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE 2019.

1/ Compte administratif 2019 de la commune

Il est rappelé les principales sources de dépassement des dépenses de la section de fonctionnement : achats liés à l'entretien des terrains ou au fleurissement, travaux de réfection de la chaussée menant à la rue de Kertzfeld (86 265 €), travaux d'élagage d'arbres par la société Ascension et Végétal, passage du lamier près du plan d'eau et du pont SNCF, intégration des charges de personnel de la Police Municipale.

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, celles-ci sont à l'identique aux autres années sauf en ce qui concerne la progression des ventes de bois, les recettes au plan d'eau, la continuité de la baisse du montant des dotations attribuées par l'Etat,

Les résultats de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 de la Commune sont présentés à l'assemblée comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé
Recettes	1 652 950	1 623 148,26
Dépenses	1 652 950	1 224 871,00
Excédent		398 277,26

Les principales dépenses d'investissement réalisées portent sur la rédaction d'un rapport arboricole portant sur le site ERGE, le reprofilage de l'étang de pêche, le versement de différentes

factures soldant les travaux de l'école élémentaire, la réalisation d'une aire de stockage des poubelles dans la rue du Presbytère, l'achat d'une tondeuse frontale pour les Services Techniques ainsi que l'équipement en ordinateurs d'une salle de l'école élémentaire, l'achat d'un désherbeur thermique et ses accessoires,

Les résultats de la section d'investissement du compte administratif 2019 de la Commune sont présentés à l'assemblée comme suit :

INVESTISSEMENT

Recettes	1 164 190.91	795 558.61
Dépenses	1 164 190.91	415 816.98
Excédent		379 741.63

Excédent global de clôture : 398 277.26 + 379 741.63 = 778 018.89 €

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après Délibération,

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés moins deux voix (Maire + procuration de Madame ADAM Florence donnée au Maire) le Compte Administratif 2019 du budget communal comme présenté.

2/ Le compte administratif 2019 du budget annexe « salle polyvalente »

Il est indiqué que les principales dépenses de la section de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées et sont identiques aux années passées, seule la baisse tendancielle du remboursement des intérêts de l'emprunt change,

Les recettes de la section de fonctionnement sont en baisse notamment quant aux recettes dues à la location de l'équipement.

Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe « salle polyvalente » sont présentés comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé
Recettes	133 250.60	115 762.25
Dépenses	133 250.60	85 598.46
Excédent		30 163.79

Les dépenses d'investissement constatent le déficit reporté de 2019, tandis que l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2019 permet presque d'équilibrer la section sur **2019**.

INVESTISSEMENT

Recettes	69 241.20	34 620.60
Dépenses	69 241.20	66 356.15
Déficit		31 735.55

Déficit global de clôture : 30 163.79– 31 735.55 = 1 571.76 €

Il est donné aux membres présents l'ensemble des explications requises.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après Délibération,

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés moins deux voix (Maire + procuration de Madame ADAM Florence donnée au Maire) le Compte Administratif 2019 du budget annexe concernant la salle polyvalente communale comme présenté.

II) EXAMEN DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR 2019

Après examen et vérification des Comptes de Gestion 2019 de la Commune et du budget annexe « salle polyvalente » présentés par le comptable et des comptes administratifs 2019 présentés par l'ordonnateur,

Après constatation de la concordance entre ces deux documents notamment quant aux résultats de l'exercice, aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Approuve à l'unanimité les opérations comptables retracées dans le Compte de Gestion 2019 de la Commune comme présenté,

Approuve à l'unanimité les opérations comptables retracées dans le Compte de gestion 2019 du budget annexe de la salle polyvalente,

Donne quitus au comptable pour sa gestion.

III) AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DES DIFFERENTS BUDGETS COMMUNAUX (COMMUNE ET SALLE POLYVALENTE)

1/ Budget Communal

Après avoir constaté que l'excédent global du budget communal s'élève pour 2019 à **778 018.89 euros** (398 277.26 euros en fonctionnement et 379 741.63 euros en investissement),

Après avoir entendu les explications fournies par le 1^{er} adjoint en charge des finances,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de **398 277.26 euros** en section d'investissement pour financer les opérations d'investissement à venir.

2/ Budget de la salle polyvalente

Après avoir constaté que l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 30 163.79 euros permet pratiquement de couvrir le déficit de la section d'investissement,

Après avoir entendu les explications fournies par le 1^{er} adjoint responsable des finances,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter une somme de **34 620.60 euros** en section d'investissement pour financer les opérations d'investissement à venir.

IV) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Il est rappelé les propos tenus lors de la réunion de la commission réunie de ce jour.

Les prévisions budgétaires sont en augmentations en dépenses dans la section de fonctionnement principalement : augmentation des crédits attribués aux achats de gaz et d'électricité, prise en compte de la pandémie du au COVID-19 (repas pour les personnes souhaitant bénéficier d'un soutien communal, achat de produits d'entretien et de masques destinés au personnel communal et à la population, intervention de la société de nettoyage pour désinfection des locaux etc..), prise en compte des travaux dans les bâtiments communaux, achat d'ampoules en led, publications résultant des futures enquêtes publiques à venir (site ERGE), intégration définitive de la masse salariale de la Police Municipale, apurement du déficit en augmentation de la salle polyvalente consécutif aux annulations de location du fait de la pandémie, revalorisation des indemnités des élus,

Les prévisions budgétaires en recettes s'avèrent stables même si on peut escompter un dépassement du prévisionnel des recettes de vente de bois estimés strictement conformément aux règles comptables prudentielles,

Les dépenses de la section d'investissement reprennent les restes à réaliser concernant les acquisitions de la parcelle de terrain destinée au site accueillant la maison séniors et l'achat de la rue Jean Tauler, le versement du capital de l'emprunt contracté en 2017 et le solde du capital dû pour l'emprunt de la salle polyvalente, l'acquisition de la parcelle de terrain situé rue des Fleurs, l'achat de stores destinés à l'école élémentaire, la mise en place d'une signalétique au jardin biblique, des travaux de voirie et de reprofilage dans la rue du Travail et du Lavoir, l'implantation d'armoires pour la fibre rue du Bouvreuil, l'acquisition de matériel informatique pour le secrétariat et le financement du site internet à venir, l'achat de mobilier pour les écoles, de matériel destiné aux services techniques et pour finir l'achat de décoration de Noël,

Les recettes en section d'investissement se partage principalement entre l'excédent d'investissement, le reversement du FCTVA, l'excédent de fonctionnement reporté ainsi que le virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 2020.

Le budget communal s'équilibre comme suit :

	BUDGET 2019	REPORTS 2019	PROPOSITIONS 2020	BUDGET GLOBAL 2020
FONCTIONNEMENT				
Dépense	1 652 950		1 323 841.76	1 323 841.76
Recette	1 652 950		1 323 841.76	1 323 841.76
INVESTISSEMENT				
Dépense	1 164 190.91	668 000	513 203.76	1 164 190.91
Recette	1 164 190.91		1 164 190.91	1 164 190.91

L'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement est arrêté à **317 701.87 €**.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget primitif 2020 comme présenté,

Charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution du budget.

V) VOTE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE » 2020

Le budget primitif de la salle polyvalente pour 2020 se trouve fortement impacté par les effets de la pandémie due au COVID-19 car les recettes provenant de la location de la salle ont été réduites

nécessitant d'augmenter la participation communale à l'équilibre du budget ; les dépenses s'avérant pratiquement constantes.

Néanmoins, le fait que les dernières échéances d'emprunt liées à la salle polyvalente arrivent à échéance en 2020 permet d'envisager un retour rapide à l'équilibre réel du budget annexe.

Le budget primitif 2020 s'équilibre comme suit :

	BUDGET 2019	REPORTS 2019	PROPOSITIONS 2020	BUDGET GLOBAL 2020
FONCTIONNEMENT				
Dépense	133 250.60		102 551.76	102 551.76
Recette	133 250.60		102 551.76	102 551.76
INVESTISSEMENT				
Dépense	69 241.20		54 835.55	54 835.55
Recette	69 241.20		54 835.55	54 835.55

L'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement est arrêté à **24 671.76 €**.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Approuve à l'unanimité le Budget primitif 2020 comme présenté,

Charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution du budget.

VI) DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard fait état d'une demande de subvention émanant du syndicat des exploitants agricole de Huttenheim en vue d'obtenir la traditionnelle subvention en faveur du syndicat,

Madame WAGNER Annette en profite au nom de l'Association Foncière pour solliciter également la subvention de fonctionnement annuelle habituelle,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve le versement d'une subvention de 153 euros au titre de la participation communale pour 2020 au syndicat agricole,

Approuve le versement d'une subvention de 1 830 euros à l'Association Foncière de Huttenheim au titre de la participation communale pour 2020

Charge Monsieur le Maire d'établir les mandats de paiement correspondant,

VII) AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE AU PAIEMENT DES COTISATIONS D'ASSURANCES ACCIDENTS AGRICOLES

Il est fait état de la délibération du conseil Municipal du 8 septembre 2014 affectant le produit de la chasse au paiement des Cotisations d'Assurance Accidents Agricoles des propriétaires fonciers.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide d'affecter la totalité des loyers de location de la chasse communale soit 13 700 € au paiement des cotisations foncières de l'Assurance Accidents Agricoles afférentes à l'exercice 2020

Monsieur le Maire est chargé de faire mandater la subvention votée,

VIII) DIVERS ET COMMUNICATIONS

1/ DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL COMMUNAL.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que l'engagement d'une partie des agents durant la période de confinement soit récompensé,

L'assemblée accueille favorablement cette demande,

Monsieur FEUERER Jean-Noël souhaite obtenir plus de précisions quant aux modalités de versement,

Monsieur le Maire indique que cette prime sera versée à six agents communaux selon les règles en vigueur,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide sur la base des lois n° 2020-290 portant mesure d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID-19 et 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11 ainsi que des décrets n° décret n° 2020-711 du 12 juin 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'Etat dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et l'article 8 du décret n°2020-711 du 12 juin 2020 donne la possibilité à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local d'instaurer une prime exceptionnelle à ces personnels et d'en fixer les modalités d'attribution dans la limite du plafond réglementaire,

DECIDE d'instituer la prime exceptionnelle COVID-19 à tous les agents fonctionnaires titulaires

Le montant maximum attribué est fixé conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020 à 1 000 €. La prime exceptionnelle versée aux agents à temps non complet et aux agents à temps partiel sera calculée au prorata de leur temps de travail hebdomadaire. Cette prime sera versée en une fois.

L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères susvisés. Elle détermine également les modalités de versement.

2/ IMPLANTATION D'UN SYSTEME DE CLIMATISATION DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire propose que soit mis en place un système de climatisation dans la salle du Conseil Municipal permettant de faire face, notamment dans le cadre de forte chaleur ou de déclenchement du plan canicule, à l'accueil de personnes en situation de difficultés de santé,

Ce projet était déjà en gestation lors de la précédente mandature,

Plusieurs objections sont formulées :

- L'une exprimée par Monsieur Yvon FINDELI quant à l'opportunité de présenter ce point en question diverse de réunion du conseil municipal sans que celui-ci n'ait été discuté préalablement en commission,

- L'une exprimée par Monsieur Bernard SCHNEIDERLIN sur le rapport entre le coût de l'équipement et le bénéfice qu'il pourrait apporter à la population,
- L'une exprimée par Monsieur Benoît SCHEER sur le choix de l'implantation de ce lieu destiné à être climatisé en cas de déclenchement du plan canicule, qui serait mieux implanté dans la salle de la bibliothèque de la salle polyvalente,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve par 12 voix pour, 10 abstentions, 0 contre, la mise en place d'un système de climatisation dans la salle du Conseil Municipal pour un montant de 6424.24 € H.T. soit 7 600 € T.T.C.,

Charge Monsieur le Maire de faire réaliser les travaux.

3/ PROCHAINE INVITATION DE LA COMMISSION REUNIE : Celle-ci est invitée à se réunir le vendredi 31 juillet 2020 à 14 heures devant la Mairie pour se rendre en forêt afin de prendre connaissance de travaux qu'envisageraient d'effectuer les services de l'O.N.F.

Fin de la séance à 20 heures 45
Fait à Huttenheim, le 3 août 2020

Le Maire

Jean-Jacques B...

